



Commune de Cenne-Monestiés
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 février 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur José FROMENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Présents : 7 Votants : 9

Date de convocation du conseil municipal : 11 février 2026

Présents : José FROMENT, Cédric GROULIER, Laurent GRANGER, Michel PINET, Marie-Ève WAN MEENEN, Jean-Michel MONMEGE, Annabelle MOUSSET

Absents ayant donné procuration : Cécile ROUSSEAU à Annabelle MOUSSET, Sylvie MATHIEU à Jean-Michel MONMEGE

Secrétaire de Séance : Cédric GROULIER

Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT A COURT TERME AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un financement à COURT Terme, destiné à répondre à un besoin ponctuel de trésorerie en attendant le versement du solde des subventions octroyées pour les travaux de réhabilitation de l'usine du Paradis

Après étude, **le Conseil Municipal décide** par 8 voix pour et une contre de **contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon**, aux conditions suivantes :

LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE permettant de mobiliser et rembourser des fonds à tout moment et très rapidement :

- + Montant : **707 300 Euros**
- + Taux : **Euribor 1 semaine 1.878 % + marge de 1.16 % soit 3.038 %**
- + Intérêts payables à Terme Echu : **trimestriellement**
- + Durée : **12 mois**
- + Remboursement du CAPITAL : **au terme des 12 mois**
- + Commission d'instruction de financement : **1 400 Euros**
- + Commission de non-utilisation : **0.10% de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen**

La Collectivité s'engage pendant toute la durée de la Ligne de Trésorerie Interactive, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Monsieur le Maire est **autorisé à signer** le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive, à **intervenir** sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur Le Maire **à signer** le Contrat de Ligne de Trésorerie.

Ainsi fait et délibéré à CENNE MONESTIES les jours, mois et an que dessus.

CENNE-MONESTIES, le 18 février 2026

Le Maire,

José FROMENT

